

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : ASA 21/013/2013

9 mai 2013

Indonésie. Trois morts et 22 manifestants détenus pour leur action politique non violente en Papouasie

Une femme, Salomina Kalaibin, morte le 6 mai des suites de blessures par balle est la troisième personne qui perd la vie simplement parce qu'elle a participé à une commémoration pacifique dans la province de Papouasie au début du mois de mai. Ces décès viennent rappeler de façon brutale que les militants politiques non violents, les défenseurs des droits humains et d'autres personnes continuent de subir de graves restrictions, et risquent parfois leur vie, pour exercer leur droit à la liberté d'expression et de réunion en Papouasie.

Outre les trois civils décédés, au moins 22 personnes sont actuellement détenues à Timika, Biak et Sorong pour avoir participé à des manifestations aux alentours du 1^{er} mai 2013, à l'occasion du 50^e anniversaire de la cession de la Papouasie au gouvernement indonésien par l'Autorité exécutive temporaire des Nations unies.

Bien qu'Amnesty International ne prenne pas position sur le statut politique de la Papouasie, ni d'aucune autre province indonésienne, la population de cette région et du reste du pays doit pouvoir exprimer pacifiquement ses opinions sans subir de harcèlement ni de menaces et sans craindre de faire l'objet de poursuites pénales. L'organisation estime que le droit à la liberté d'expression comprend le droit de plaider pacifiquement en faveur de référendums, de l'indépendance ou de toute autre solution politique n'impliquant pas d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

Elle demande qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée dans les meilleurs délais sur les allégations faisant état d'un usage abusif des armes à feu par les forces de sécurité qui a tué trois personnes et en a blessées au moins sept autres au cours de la première semaine de mai. S'il apparaît à l'issue de cette enquête que les forces de sécurité ont commis des violations des droits humains, les responsables présumés, y compris ceux exerçant des fonctions de commandement, doivent être traduits en justice dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité, et les victimes doivent obtenir réparation. Amnesty International demande également la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes qui ont été arrêtées et placées en détention uniquement pour avoir mené des activités politiques non violentes.

Trois épisodes distincts ont eu lieu le 1^{er} mai et autour de cette date. D'abord, selon des sources crédibles, des policiers et des soldats ont ouvert le feu sur un groupe de personnes qui s'étaient rassemblées pacifiquement le 30 avril dans le district d'Aimas à Sorong pour organiser des activités le lendemain afin de commémorer le 50^e anniversaire de la cession de la Papouasie. Deux hommes, Abner Malagawak et Thomas Blesia, ont perdu la vie sur place tandis que Salomina Kalaibin est morte le 6 mai des suites de blessures à l'abdomen et à l'épaule. Deux autres personnes ont été blessées par balle au cours de ces événements. La police affirme que

les tirs ont été effectués en état de légitime défense. Au moins six personnes ont depuis été arrêtées et inculpées de « rébellion » pour avoir détenu des drapeaux représentant « l'Étoile du Matin », symbole de l'indépendance papoue interdit en vertu d'un règlement gouvernemental de 2007.

Par ailleurs, le 1^{er} mai 2013 à midi, des policiers ont tiré en l'air pour disperser des centaines de manifestants pacifiques qui s'étaient réunis à l'emplacement d'un marché à Kwamki Baru, un quartier de Timika. D'après certaines informations, les participants arboraient des drapeaux de « l'Étoile du Matin ». Cinq personnes auraient été touchées par les tirs de la police alors qu'elles brandissaient ce drapeau. Au moins 10 manifestants ont été arrêtés et conduits au poste de police du district de Mimika. Ils ont, semble-t-il, été inculpés de « rébellion ».

À Biak, au moins une personne a été blessée par balle à 5 heures du matin le 1^{er} mai lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur une cinquantaine de personnes qui s'étaient rassemblées pour hisser le drapeau indépendantiste. La police locale a indiqué avoir arrêté six personnes dans le village d'Ibdi, dans le district de Biak Numfor, parce qu'elles avaient brandi ce drapeau.

Le gouvernement indonésien a certes le devoir et le droit de maintenir l'ordre public sur son territoire, mais il doit aussi veiller à ce qu'aucune restriction de la liberté d'expression et de rassemblement pacifique n'excède ce qui est permis par le droit international relatif aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), texte auquel l'Indonésie est partie.

Amnesty International engage les autorités indonésiennes à abroger ou du moins à modifier l'article 6 du règlement gouvernemental n° 77/2007, qui interdit d'arborer des logos ou drapeaux séparatistes, et les articles 106 et 110 du Code pénal, qui prévoient de lourdes peines pour les actes de « rébellion », afin que ces dispositions ne soient plus utilisées pour rendre l'exercice de la liberté d'expression passible de poursuites. Les autorités indonésiennes doivent en outre veiller à ce que les membres des forces de sécurité respectent le droit international relatif aux droits humains et les normes applicables en la matière face au militantisme politique pacifique en Papouasie, et prendre les mesures nécessaires pour que toutes les allégations de violations des droits humains fassent l'objet d'une enquête. En Indonésie, les atteintes aux droits humains signalées aux mains de la police et de l'armée donnent encore rarement lieu à des enquêtes et peu d'auteurs présumés de tels actes ont été traduits en justice.

Amnesty International pense que l'absence de suivi indépendant et impartial de la situation des droits humains en Papouasie contribue au climat d'impunité qui y règne. Les autorités indonésiennes doivent accorder aux observateurs internationaux, aux organisations non gouvernementales et aux journalistes un accès permanent et sans restriction aux provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale.